

**CHAMPIONNAT DE FRANCE  
EXTREME GLISSE SLALOM  
DUNKERQUE**

**24 au 27 octobre 2023**

**INSTRUCTIONS DE COURSE**



**PARTENAIRE  
OFFICIEL**



**PARTENAIRE  
FÉDÉRAL**

# INSTRUCTIONS DE COURSE

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [SP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle sera, à la discrétion du jury, une pénalité standard.

## 1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe les Règles de course pour le Slalom,
- 1.2. Les règlements fédéraux.
- 1.3. **(DP)** Identification des 3 premiers aux classements généraux  
Pour chaque classe ou série donnant lieu à l'attribution d'un titre de Champion/ne de France, les trois planches avec le meilleur classement général devront, quand ils sont en course, à partir du lundi 25 octobre.
  - Porter, à partir du départ sur l'eau et jusqu'au retour à terre le lycra suivant : Premier/Jaune – Deuxième/Bleu – Troisième/Rouge. Les lycras seront fournis par l'AO et distribués sur le podium, à l'ouverture de l'émargement. Les lycras seront rendus lors de l'émargement retour.
- 1.4. Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Une concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1. Toute modification aux IC sera publiée au plus tard une heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20H00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2. Conformément aux RCV B7 et F7, des instructions orales peuvent être données sur l'eau et à terre. La procédure sera la suivante :
  - Sur l'eau, envoi du pavillon L sur le bateau Comité,
  - A terre par l'envoi du pavillon L ou lors des briefings officiels coureurs.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1. Les avis aux concurrents seront publiés sur le site officiel du championnat : <https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfegs-infos-sur-lepreuve/cfegs-tableau-officiel/> et en cas de problème de connexion dans le bâtiment accueil de la base.
- 3.2. Le PC course est situé au poste de secours sur la plage [téléphone D. FLAMME 0673964496].

## 4. CODE DE CONDUITE

**[DP] [NP]** Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1. Les signaux faits à terre seront envoyés aux mâts de pavillons situés au poste de secours.
  - **mât identifié par une flamme Jaune : zone Alpha**
  - **mât identifié par une flamme Rouge : zone Bravo**
- 5.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **15 minutes** après l'affalée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 5.3. **(NP) (SP)** Stationnement sur les aires de mise à l'eau :
  - (i) Les planches ou remorques ne doivent pas stationner sur les aires de mise à l'eau.
  - (ii) En cas d'infraction constatée, le concurrent fautif recevra :
    - A la première infraction, après instruction, un avertissement.
    - A la deuxième infraction, après instruction, une pénalité de 5 points sur la course la plus proche de l'infraction.
    - A la troisième infraction, sans instruction, une disqualification à la course la plus proche de l'infraction (ceci modifie la RCV 63.1).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

### 6.1 Dates des courses :

| Date  | Horaires   | Classe(s) ou Série(s) |
|-------|--|-----------------------|
| 21/10 | Confirmation des inscriptions sur le site de Wimereux pour les participants(es) à l'étape AFF  | Toutes                |
| 23/10 | Confirmation des inscriptions sur le site du championnat de France<br>10h00 – 12h30 et 13h30 – 17h00   | Toutes                |
| 24/10 | Confirmation des inscriptions sur le site du championnat de France<br>11h00 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement de la course<br>18h00 Cérémonie d'ouverture | Toutes                |
| 25/10 | 11h00 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement   | Toutes                |
| 26/10 | 11h00 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement   | Toutes                |
| 27/10 | 11h00 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement<br>Palmarès vers 18h00  | Toutes                |

6.2 Pour prévenir les planches qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore **deux** minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.3 Les Résultats et l'avancement des poules seront disponibles sur :

<https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfegs-infos-sur-lepreuve/cfegs-resultats/>

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Pour les courses en heats, Les pavillons de séries seront les numéros des heats.

La catégorie qui est concernée par un départ, sera affichée sur un tableau à l'arrière du bateau comité Départ à minima à l'envoi du pavillon Orange.

## 8. ZONES DE COURSE

8.1 Répartition des classes et séries sur les zones de course :

Voir carte « zone de course » en annexe

| Zones de Course | Classes / Séries :   |
|-----------------|--|
| Alpha           | F 42 Garçons et Filles – RRD 120 Espoirs Filles            |
| Bravo           | RRD 120 Minimes Fille et Garçon et RRD 120 Espoirs Garçons |

La répartition ci-dessus pourra être modifiée et sera publiée comme prévu à l'IC 3.

8.2 Zone de course :

La zone de course est définie comme la zone s'étendant à 50 mètres au-delà de toute partie du parcours dans laquelle un bateau peut être en course.

8.3 (NP) (DP) Traversée des autres zones de course :

Les windsurfs rejoignant ou quittant leur zone de course ne doivent pas pénétrer dans les autres zones de course, ils doivent naviguer à au moins 100m de tout bateau en course.

8.4 En fonction de l'avancement dans le programme, une série pourra être réaffectée à une autre zone de course. Les ou les séries concernées seront averties par l'envoi du pavillon L sur le bateau Comité Départ de la zone de course initiale.

## 9. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront précisés sur le mini-site du championnat. Chaque jour, les séries pourront changer de zone de course.

## 10. MARQUES

Les marques de parcours, de changement, de départ et d'arrivée sont définies au premier briefing entraîneurs et responsable de ligues.

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE** de l'Avis de Course.

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ, pour toutes les séries, sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et une bouée **ORANGE** située du côté parcours.

12.2 *[DP] [NP]* Planche en attente : Les planches dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

La zone de départ est définie comme la zone s'étendant à 50 mètres au-delà de chaque extrémité et sous le vent de la ligne de départ.

12.3 Une planche qui ne prend pas le départ au plus tard **2 minutes** après son signal de départ sera classée DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.4 Procédure de départ Slalom.

| <i>Signal</i> | <i>Pavillon et signal sonore</i>                                     | <i>Minutes avant le signal de départ</i> |
|---------------|--|--|
| Attention     | Pavillon numéro de flotte à l'arrière du bateau CC ; 1 signal sonore | 3  |
| Avertissement | Pavillon rouge ; 1 signal sonore                                     | 2  |
| Préparatoire  | Pavillon jaune ; amenée du pavillon rouge ; 1 signal sonore          | 1  |
|               | Amenée du pavillon jaune   | ½  |
| Départ        | Pavillon vert et amené du signal d'attention ; 1 signal sonore       | 0  |

12.5 Pour les courses en flotte ou en heat s'il y a des demi-finales seront recourues en cas de départ prématurés, les coureurs DSQ ne pourront recourir ces heats.

12.6 Pour signaler, une procédure de Départ, un pavillon orange sera envoyé sur le bateau Comité au minimum **2 minutes** avant le signal d'attention.

## 13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau arrivée et le côté parcours de la marque d'arrivée blanche.

## 14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Pour toutes les classes et séries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.2 Application de la RCV 44.2.

## 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

(a) *[NP]* Les temps cibles pour que le premier coureur ayant effectué le parcours, finisse la course, figurent en colonne A.

(b) Les temps limites pour finir la course après l'arrivée du 1<sup>er</sup> coureur ayant effectué le parcours et fini sont indiqués en colonne B.

| <b>Classe et Séries</b> | <b>A en minutes</b> | <b>B en minutes</b> |
|-------------------------|---------------------|---------------------|
| RRD 120 – F42           | 10                  | 5                   |

15.1 Une RRD 120 ou une F 42 qui n'a pas *pris le départ*, qui n'a pas *fini*, qui a abandonné ou qui a été disqualifié doit recevoir les points de la place d'arrivée correspondant au nombre de Windsurfs inscrits dans la poule la plus nombreuse de sa série plus un.

## 16. DEMANDES D'INSTRUCTION

16.1 JUGEMENT SUR L'EAU s'applique exclusivement aux infractions aux RCV du chapitre 2 (sauf RCV 14).

16.2 Application des RCV B10 63.6 pendant les phases de qualification et de finale par poule.

Le temps limite pour venir au jury sur l'eau après avoir respecté la RCV 61 est de 5 minutes maximum (ceci modifie la RCV 61.3).

16.3 Le jury instruira toutes les réclamations ou demandes de réparation selon l'IC 16.2

16.4 Le temps limite de réclamation pour le comité technique, le comité de course, le jury, et pour les réclamations et demandes des concurrents pour des règles autres que celles du chapitre 2 (hors RCV 14) est de 45 minutes après que le dernier a fini la dernière course du jour ou que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour-là, selon qui est le plus tard.

## 17. CLASSEMENT

17.1 Pour valider le championnat, chaque flotte devra avoir réalisé 1 tableau comprenant l'ensemble des heats avec les finales Gagnante / Perdante et poule de classement pour les séries qui courent en poule, 1 course pour les séries qui courent en flotte ou groupe.

17.2 Le championnat se coure en tableau de heats ou en flotte ou en groupe

## 18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 A chaque sortie et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, un élargement sera mis en place, pour toutes les classes ou séries.
- (i) **(NP) (DP)** Cet élargement est obligatoire et doit être effectué par le coureur, avant le départ sur l'eau et au retour à terre.
- (ii) L'élargement sera ouvert une heure trente (01H30) avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour. Après l'utilisation des pavillons AP/H ou N/H, l'élargement DEPART sera à disposition dès le premier retour à terre.
- (iii) **(SP)** Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après transmissions des feuilles d'élargement :
- Défaut d'élargement DEPART : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
  - Défaut d'élargement RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
  - Défaut d'élargement DEPART et RETOUR : Un bateau recevra une pénalité de 5 points à l'ensemble des courses courues du jour.
- (iv) Heures limites pour élarger :
- Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour.  
 Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi du pavillon AP/H ou N/H, sur l'eau.
- 18.2 **(DP)** Un concurrent qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.3 **(NP) (DP)** Obligation de remorquage : pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre une planche qui n'est plus en course ou qui a abandonné d'accepter d'être ramenée à terre. Un refus du coureur pourra entraîner une action au titre de la RCV 69.
- 18.4 **Matériels de sécurité : (DP)**
- (i) Chaque planche devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.
- (ii) Windsurfs : il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240 pour ce qui concerne leur équipement individuel de flottabilité. Le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant le Championnat.
- 18.5 Pour les planches Minimex, l'équipement suivant est obligatoire à tout moment en course :
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30kg et moins – 100 NW / Plus de 30kg – 50 NW) conforme,
- 18.6 **Zone de baignade : (DP)**  
 La navigation est rigoureusement interdite dans les zones de baignade.
- ## 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT
- 19.1 **[DP]** Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé par le Directeur de Course sans l'approbation préalable par écrit du comité de sélection (Vice-Président en charge des Pratiques Sportives et les cadres techniques de celles-ci).
- 19.2 **[DP]** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du Directeur de Course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- ## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT
- 20.1 Une planche ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 20.2 **[DP]** Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- ## 21. BATEAUX OFFICIELS
- Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :
- |                         |                        |
|-------------------------|------------------------|
| Zone Alpha              | Pavillon Jaune,        |
| Zone Bravo              | Sticker Losange Rouge, |
| Bateaux Jury            | Pavillon Jaune JURY,   |
| Bateau Comité Technique | Pavillon Bleu JUGEUR.  |
- ## 22. ACCOMPAGNATEURS
- 22.1 **[DP] [NP]** Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 22.2 **[DP] [NP]** Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un sticker blanc. Ceux-ci seront remis aux accompagnateurs, accrédités par l'AO, au cours de la réunion accompagnateurs prévue le mardi 23 octobre à 10H00.

- 22.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 22.4 Une infraction à cette règle pourra entraîner, après instruction, une pénalisation des concurrents associés à l'accompagnateur.

### 23. EVACUATION DES DETRITUS

[DP] [NP] Les planches ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

Cette épreuve est estampillée « régata propre » et respecte les engagements écoresponsables de la FFVoile (démarche détaillée sur le tableau officiel).

Des poubelles seront en nombre suffisant sur le parking pour que les concurrents puissent jeter leurs débris.

#### Opération « parking propre »

Lorsque les pavillons Z et aperçu seront envoyés à terre avec deux signaux sonores, toutes les courses seront retardées tant que le parking bateaux et les zones de mise à l'eau n'auront pas été nettoyés.

Les concurrents devront alors se conformer aux consignes de l'organisateur pour remettre le site en état.

### 24. EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans l'enceinte du port.

### 25. PRIX et TITRES DECERNES

- 25.1 Les titres seront décernés sous réserve du minima d'inscrits(es) défini dans le tableau ci-dessous

La liste des titres attribués sera affichée aux panneaux officiels à la clôture des inscriptions et avant la publication des premiers résultats

| Titres                 | Minima | Titres                | Minima |
|------------------------|--------|-----------------------|--------|
| RRD 120 Minimes Fille  | 10     | RRD 120 Espoirs Fille | 10     |
| RRD 120 Minimes Garçon | 15     | Espoirs F 42 Fille    | 10     |
| Espoirs Garçon         | 15     | Espoirs F42 Garçon    | 15     |

- 25.2 Hors des titres Fire Race 120 Espoirs Filles, si les minimas (10 inscrites pour les filles et 15 pour les garçons) ne sont pas atteints, l'épreuve Filles et/ou Garçons sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.
- 25.3 Pour les 2 titres du Championnat de France Espoirs Extrême Glisse en Fire Race 120 Espoirs Filles 15/16 ans et F42 17/20 ans, si les minimas de 10 ne sont pas atteints pour l'un ou les deux titres, un seul titre Espoirs Filles 15/20 sera couru si le minima de 10 est atteint. Si le minima n'est pas atteint, l'épreuve Filles sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.
- 25.4 Les différents titres ne pourront pas être décernés aux concurrent(e)s de ou des délégations étrangères invité(e)s par la fédération sur ce championnat. Toutefois, si un(e) concurrent(e) étranger(ère) était classé(e) dans les trois premier(e)s des différents classements généraux de l'épreuve, un podium spécifique à ces classements sera organisé. Les podiums officiels des différents titres de champions(nes) de France Espoirs Glisse seront décernés après avoir retiré des classements les concurrent(e)s étranger(e)s sans recalcul des points.
- 25.5 Les trois premiers équipages de chaque catégorie validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.

#### Arbitres désignés :

Directeur de Course : D. FLAMME

Président Comité de Course Alpha : JL. BORT

Président Comité de course Bravo : M. MAUDET

Président du jury : N. COMPTA